

Compte-rendu du Conseil d'UFR du 13 novembre 2012

Présents :

Bruno Andreotti, Marc Apfel, Anne Anthore, Julien Browaeys, Sara Ducci, François Gallet, Catherine Jacquard, Jérôme Jovet, Antoine Kouchner, Agnès Maître, Laurent Ménard, Céline Moreau.

Procurations : Vincent Repain (F. Gallet), Christophe Barrière (A. Anthore)

Invités :

Atef Asnacios, Christine Luciani, Francis Richard (secrétariat de séance).

Ouverture de la séance à 9 h 30 par François Gallet.

1/ Approbation du compte rendu du 11 octobre

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des 12 votants.

2/ Point sur les CDD

Un point sur les CDD est fait par François Gallet. Le poste d'Alexandre di Palma est reconduit, avec ouverture d'un concours pour sa titularisation en 2013 ou 2014, mais deux contrats ne sont pas reconduits au sein de l'UFR. Or, les informations reçues durant l'été laissaient envisager qu'aucun personnel sur CDD ne serait affecté, puisque tous occupent des emplois pérennes. Le poste de Samira Jdaïni est reconduit mais elle dépendra désormais du service central de la reprographie. Des discussions sont en cours avec le responsable du service logistique sur l'aménagement du temps de travail de Semira : elle devrait consacrer 75 % de son temps à l'UFR, et assurer les 25 % restant à l'imprimerie. Cela devrait lui permettre de préparer un concours dans les meilleures conditions possibles. Carole Bruyère, qui assure les secrétariats d'ISUPFERE et du master ESPC, se verra proposer d'autres postes au sein de P7, sur lesquels, selon la DRH, elle sera prioritaire. Le travail qu'elle effectue devra être réparti auprès de ses collègues. Il est regrettable que la commission postes n'effectue aucune navette sur les postes de MCF et Biatss.

Selon les informations dont dispose Bruno Andreotti, 23 départs en retraite ne feraient pas l'objet d'un remplacement. Il note que le secteur santé n'est pas affecté.

François Gallet explique ce qu'il s'est dit dans les discussions inter-UFR : le secteur santé dépend de 2 ministères (enseignement supérieur et santé), ce qui est la raison de la sanctuarisation des postes dans ce secteur.

Jérôme Jovet indique qu'il n'y a pas de transparence dans les processus de prises de décision, tandis que Francis Richard déplore qu'il n'ait toujours pas été possible de rencontrer la directrice de la DRH.

Bruno Andreotti indique que 8% du budget de la faculté est affecté aux primes, qu'on pourrait réduire pour éviter ces suppressions de postes. Il y a des leviers d'après lui, même sous contraintes.

Catherine Jacquard explique qu'on demande à du personnel de catégorie C de faire un travail de catégorie B, et qu'avec les départs à la retraite et la surcharge, les conditions de travail se dégradent fortement.

3/ Les heures complémentaires

François Gallet propose de commencer la discussion bien que le quorum ne soit pas réuni. Il rappelle que sa profession de foi proposait de porter ce débat devant le conseil de l'UFR. Il rappelle que tous les enseignants-chercheurs sont traités de la même façon, avec les mêmes tâches d'enseignement, les mêmes obligations de recherche (sauf cas particulier comme une délégation). Il y a donc un temps plein de 192 heures ETD d'enseignements à faire, conjointement à une recherche en laboratoire avec obligation de publier.

La question qui se pose aujourd'hui, pour des gens qui souhaitent s'investir plus fortement dans l'enseignement, est de voir s'il est possible et souhaitable de leur proposer une compensation sous forme de reconnaissance financière (heures complémentaires), sachant que l'université le fait pour les chercheurs bénéficiant de la prime d'excellence scientifique.

Le Conseil des Enseignements s'est réuni sur le sujet le 5 octobre, et il a demandé de rester sur le principe de l'égalité de tous, à savoir qu'il n'y a pas d'heures complémentaires pour les EC titulaires de l'UFR. Il a rappelé que dans le principe d'organisation de la foire, il y a une modulation possible de 10 heures en plus ou en moins autour de 192h, un dépassement supérieur à 10 heures pouvant être compensé l'année suivante. François Gallet souhaite que les membres du conseil s'expriment sur le sujet, et suggère qu'un enseignant chercheur s'engageant de façon soutenue pour l'enseignement à l'UFR soit payé en heures complémentaire à partir d'un seuil à définir. Il rappelle que Julien Browaeys et Tristan Beau ont demandé le paiement d'heures complémentaires dès la 193ème heure effectuée, ce qu'il a refusé, étant donné la politique suivie jusqu'alors par l'UFR.

Julien Browaeys lit alors un texte qu'il a écrit, et dont il demande qu'il soit annexé au compte-rendu du conseil (*cf. annexe en fin de compte rendu*).

François Gallet considère que le directeur peut refuser de signer une autorisation de cumul, ce que conteste Julien Browaeys, qui ajoute qu'il n'a pas de pouvoir décisionnaire, qu'il doit juste vérifier les dossiers. Bruno Andreotti explique que la légitimité est plus importante que la légalité, et souhaite débattre du fond. Il se demande quelle est la visée stratégique de Julien Browaeys, et se demande s'il ne recherche pas à légitimer la possibilité d'être un pur enseignant à l'université. Ce dernier refuse de rentrer dans un débat politique tant que la question technique ne sera pas tranchée : pourquoi certaines heures effectuées au CFEED ou au département SE sont mises en paiement par François Gallet, et pas d'autres ? Il souhaite que ce point de droit soit tranché.

François Gallet propose de discuter du fond et non de la forme. Julien Browaeys annonce qu'il ne prend pas part à ce débat.

Marc Apfel demande ce qui est prévu pour les BIATOSS qui font du travail de catégorie supérieure. Atef Asnacios répond que les discussions sur le décalage grade/fonction ne sont pas assez engagées, et qu'en la matière le seul levier de la prime ne peut être satisfaisant. Seuls des concours « aménagés » permettent de réduire ce décalage.

Atef Asnacios souhaiterait comprendre d'où vient la position de Julien Browaeys. Laurent Ménard précise que cette position est parfaitement explicitée dans son programme électoral, commun avec Tristan Beau.

Jérôme Jovet demande pourquoi il devrait y avoir une différence de traitement pour ceux qui font plus d'enseignement. François Gallet parle de la Prime d'Excellence Scientifique qui effectivement crée une distorsion de traitement : ceux qui s'investissent en enseignement sont défavorisés par rapport aux autres. Atef Asnacios rappelle qu'il existait une prime d'excellence pédagogique (PEP).

François Gallet se demande ce qu'il conviendrait de faire si des enseignants souhaitaient faire plus d'heures d'enseignement. Il y a des enseignants qui demandent des CRCT et des délégations qu'ils n'obtiennent pas. Les heures complémentaires ne permettraient-elles pas de mettre en place au sein de l'UFR une sorte de « délégation interne » ?,

Atef Asnacios considère qu'alors seraient créées 2 populations d'enseignants-chercheurs, ceux qui font la recherche et ceux qui font l'enseignement. François Gallet dit que dans une carrière il est possible de déplacer ses priorités, de l'enseignement vers la recherche et vice-versa. Atef Asnacios dit qu'il faudrait discuter de ce qu'est une carrière (vaste débat), et comment l'évaluer réellement. Il reconnaît que l'investissement dans l'enseignement et ses tâches connexes est insuffisamment reconnu et récompensé (PES vs PEP).

Bruno Andreotti craint que le jeu ne soit pipé, et cite les collègues « japonisants » qui sont désormais à 220 heures statutaires, après avoir ouvert la porte aux heures complémentaires. Il pointe le risque que les MCF soient cantonnés à enseigner à temps complet en L, les enseignements de Master se trouvant réservés aux professeurs pour leur permettre d'effectuer leur recherche. Il cite Vincent Berger qui dit explicitement que l'objectif souhaitable des assises de l'enseignement supérieur serait la réussite de la lycéisation de la licence, avec 50 % de taux de réussite d'une classe d'âge en licence. L'évaluation des enseignants chercheurs par les étudiants va être le moyen d'y parvenir. Déjà il y a vraiment peu de professeurs en licence, et une décision de permettre les heures complémentaires aggraverait les choses.

Il ajoute un autre point : les enseignants-chercheurs recrutés en 1970 qui n'ont pas fait de recherche, étaient très décalés par rapport aux jeunes recrutés publiant dont lui-même a fait partie il y a 15 ans. François Gallet objecte qu'à cette époque l'investissement de ces enseignants a permis à beaucoup de s'investir dans la recherche. Anne Anthore ajoute qu'ils assuraient une grande cohésion, notamment avec les BIATSS, ce qui a disparu.

François Gallet exprime son désaccord sur le risque de globalisation. Et que l'UFR ne pourra pas imposer plus d'heures d'enseignements. Il explique que les ressources sont certes menacées étant donné la baisse de la dotation de l'Université, mais que les ressources propres (compensation des délégations CNRS, CRCT, IUF, formations pro) sont encore importantes à l'UFR de physique. Il ajoute qu'un enseignant-chercheur qui veut faire des heures complémentaires ailleurs, en dehors de l'université, le peut.

Bruno Andreotti rappelle que le service est déjà passé de 160 à 192 heures en quelques années. Il reconnaît que la volonté de certains de diminuer leur service d'enseignement, au profit de leur activité de recherche, a conduit à des stratégies d'évitement. Il craint qu'il soit impossible de demander des postes si l'on fait des heures complémentaires.

Marc Apfel s'étonne que l'on paie des heures complémentaires aux enseignants-chercheurs pour des enseignements supplémentaires, alors que dans le même temps il est demandé aux BIATSS de reprendre la charge de Carole Bruyère, sans compensation de salaire.

Bruno Andreotti demande si on peut demander la conversion des fonds dont on dispose pour payer des doctorants. François Gallet indique qu'il y est parvenu cette année, pour payer un monitorat supplémentaire à une doctorante affectée à MSC.

François Gallet ne considère pas qu'il y aurait une menace sur les maîtres de conférences. Bruno Andreotti explique qu'on a perdu 15 postes depuis que Vincent Berger est entré à la direction de l'UFR, et rappelle que c'est Julien Browaeys, pour des motifs légalistes, qui a fait passer le service de 160 heures à 192 heures. Les conséquences sont que certains sont tentés par de « petits arrangements », dans le strict respect des textes et règlements, pour faire plus de recherche.

François Gallet déplore que cela fasse perdre des talents. Il reconnaît que les moyens apportés par les compensations des collègues partant en délégation ne sont pas totalement utilisés. Bruno Andreotti, tout en réaffirmant son opposition aux heures complémentaires et autres primes, estime que cette manne devrait permettre de payer des moniteurs.

Agnès Maître trouve choquant que des gens qui ne font plus de recherche, ne prennent pas de responsabilités collectives, et se fassent payer en plus en heures complémentaires. Ceux qui font 192 heures pourraient être soulagés. Elle estime que plutôt que de payer des heures complémentaires, il conviendrait de payer des moniteurs ou des chercheurs en vacations. François Gallet rappelle que c'est la politique de l'UFR de permettre à des chercheurs d'enseigner, mais qu'on trouve peu de candidats. Cette année, une douzaine de chercheurs, équivalent à 2 services complets, ont assuré des charges d'enseignement.

Laurent Ménard craint que dans la situation actuelle cela se retourne contre la communauté : un bruit a couru récemment sur la non compensation des CRCT. Les heures complémentaires ainsi financées risqueraient de disparaître. Il estime plus pertinent de les utiliser sur des contrats de moniteurs, et s'inquiète du risque de modulation des services qui pourrait être mis en place.

François Gallet indique que les contrats de moniteurs sont pluriannuels : les incertitudes sur la récurrence des budgets en heures complémentaires posent problème, il faut pouvoir tenir ses engagements.

Anne Anthore est pleinement d'accord avec les conclusions du CENS, et estime qu'il n'y a pas lieu d'en changer en conseil d'UFR.

François Gallet indique qu'il retient l'idée de créer des monitorats financés par les ressources propres de l'UFR et se propose d'en parler avec d'autres directeurs d'UFR.

En réponse à Agnès Maître, Atef Asnacios insiste sur le fait qu'il est nécessaire que tous soient intégrés dans la communauté, même ceux qui font plus d'enseignement et donc moins de recherche. Cela doit passer par une reconnaissance de tous ces aspects dans l'avancement de carrière, et non par le paiement d'heures complémentaires.

Antoine Kouchner trouve dangereux d'ouvrir cette boîte des heures complémentaires. Si l'on devait s'engager dans cette voie, le cadre devra être très strictement défini.

François Gallet propose un cadre : absence totale de cumul possible avec d'autres primes, et mise en paiement des heures complémentaires au-delà d'un plancher de 217 heures d'enseignement effectués.

Bruno Andreotti trouve que cette discussion revient à admettre une modulation de service. Julien Browaeys reconnaît que c'est effectivement la définition de la modulation de service, avec 25 heures en plus non rémunérées. Agnès Maître remarque que ce n'est pas de la modulation au sens strict puisque les 192 heures restent la règle.

François Gallet propose de passer au vote sur trois propositions :

1. validation des règles données par le CENS : bruit de +/- 10 heures, au-delà de plus de 10 heures compensation possible l'année suivante ;
2. même règle de base que la proposition 1, avec déclenchement du paiement d'heures complémentaires au-delà de 192 heures + 25, soit à partir de la 218^{ème}, sans cumul possible avec d'autres primes ;
3. respect du décret statutaire : mise paiement des heures complémentaires à partir de la 193^{ème} heure.

La proposition 1 recueille 11 voix pour, 2 contre, 1 abstention,

La proposition 2 recueille 1 voix pour (celle de F. Gallet), 9 contre, 4 abstentions

La proposition 3 recueille 1 voix pour (celle de J. Browaeys), 11 contre, 2 abstentions,

La proposition 1 est validée à la majorité absolue.

4/ Budget prévisionnel

La préparation du budget primitif a été effectuée sur la base des chiffres communiqués par le Service du Budget.

Les dotations aux laboratoires du quadriennal font l'objet d'un prélèvement de 13 % de la part de l'Université, et de 12 % de l'UFR (3% sur les actions structurantes et PPF) pour les actions collectives (magasin, bibliothèque, salles de réunions, stagiaires de Master).

La dotation de P7 est cette année en baisse de 7 % pour le fonctionnement, et de 10 % sur les heures complémentaires. François Gallet propose de sanctuariser les crédits d'enseignement, et de répercuter la baisse de 7 % uniquement sur les crédits de fonctionnement de l'UFR, soit environ 20 %.

Le montant des délégations s'élève à 106 K€ pour le CNRS, et à 70 K€ pour les compensations ANR (exceptionnellement récupérées d'un coup sur les 3 dernières années). La compensation pour les 13 IUF s'élève à 71,5 K€

Concernant l'enseignement professionnel, le BP a été établi sur la base de l'an dernier (taxe d'apprentissage et dotation formation continue).

Le prélèvement sur les laboratoires est techniquement compliqué pour les labos en DGG : François Gallet propose que si aucune simplification n'est possible, les stagiaires soient de nouveau gérés par les laboratoires eux-mêmes.

Christine Luciani rappelle que la fongibilité des crédits n'est possible que pour les ressources propres : les crédits de la Commission des Moyens sont fléchés. Les délégations IUF ne peuvent être utilisées que pour des dépenses en personnel.

François Gallet rappelle que cette année il n'y aura pas de BQR, et avance l'idée que l'UFR y pallie grâce à ses ressources propres, pour des projets de recherche ou d'actions

pédagogiques structurantes. Anne Anthore demande si cela permettrait d'envisager des équipements pédagogiques, puisque cette année il n'y aura pas d'appel d'offre de la Commission des Moyens à ce sujet. François Gallet propose de procéder à un appel d'offre interne sur des projets recherche ou action pédagogique. Il propose également de créer des supports de monitorat en utilisant des crédits IUF.

Anne Anthore et Julien Browaeys redoutent que certains laboratoires ne jouent pas le jeu sur le dédommagement des stagiaires, notamment en s'appuyant sur la durée calendaire du stage. Il faut que l'UFR ait un contrôle strict de cela. François Gallet propose de conserver le prélèvement sur les labos, et souhaite que cela s'applique également au LIED, à hauteur cette année de 1,5 %

François Gallet fait procéder au vote du budget primitif 2013 assorti de 3 résolutions :

1. Prélèvement maintenu pour les stages,
2. Prélèvement de 1,5 % au LIED,
3. Une partie des ressources propres converties en monitorat et BQR-BQE.

Le Budget primitif est adopté à l'unanimité des 14 votants.

5/ Principe de votation sur le projet d'université unifiée USPC

Bruno Andreotti rappelle que la commission de concertation doit publier son rapport d'étape le 16 décembre, après présentation au CA le 15. Plusieurs options se présentent pour l'unification : fusion, fédération, confédération. Il faut porter la voix de l'UFR de Physique, proposer un contre-projet, décider du dosage de ce qui pourrait être mutualisé.

François Gallet estime important qu'ait lieu un vote des personnels, mais pas sur le principe d'un référendum. Plusieurs questions se posent effectivement : qu'est-ce qui sera subsidiarisé ? centralisé ? décentralisé ? où, par exemple, se fera l'arbitrage postes ? Il est nécessaire de débroussailler le terrain au sein de l'UFR, la démarche devant venir du CUFR.

Jérôme Jovet pense que le CUFR peut faire des propositions en vue d'établir un questionnaire sur le sujet. Sara Ducci pense qu'il faudrait travailler avec P13.

François Gallet est d'accord sur le principe, mais selon quelles modalités ? Il faut que quelques membres des différents conseils de l'UFR se réunissent pour préparer un questionnaire autour de différents thèmes (enseignement, recherche, gouvernance, budget, ressources humaines... etc). Il propose de passer au vote : votation au sein de l'UFR avec des questions sur la structuration de l'université « unifiée », et constitution d'un comité.

La proposition recueille 13 voix pour, 1 contre, et 0 abstention.

La séance est levée à 12 heures 15.